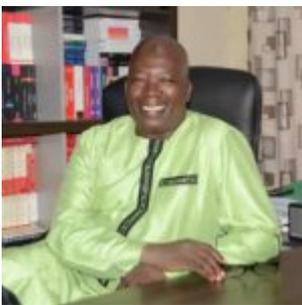


Parti politique et droit de manifester, «une arme citoyenne que le constituant met à sa disposition» [Par Maître Mohamed Traoré]

écrit par GuineePolitique© | 13 juillet 2021



Opinion

Au lendemain des élections nationales de 2020, un groupe de partis politiques se disant de l'opposition constructive a exprimé son intention de faire désormais la politique "autrement" par opposition à d'autres qu'ils considèrent, à mots couverts, comme des fauteurs de troubles. Parmi eux, il y en a qui ont affirmé qu'ils ne sont pas des opposants qui jettent des cailloux ou brûlent des pneus. Ces propos leur ont valu beaucoup d'ovations de la part du pouvoir et de ses partisans." S'opposer autrement" signifiait dans leur entendement, privilégier le dialogue, critiquer tout en faisant des propositions concrètes. Ils ont qualifié cette approche d'opposition constructive.

Ce sont les mêmes partis politiques qui fustigent les manifestations politiques. Ils mettent dos à dos le pouvoir et l'opposition dite radicale et certains d'entre eux soutiennent même parfois que ceux qui appellent à manifester sont les seuls responsables des morts, blessés et casses liées aux manifestations. En faisant un bilan à mi-parcours de l'action de cette opposition "constructive", on peut bien se demander qu'est-ce qu'elle a pu obtenir du pouvoir par les biais de sa stratégie consistant à "s'opposer autrement". En tout cas, la dérive hégémonique du pouvoir dans l'espace politique reste toujours marquée, les libertés individuelles sont de plus en plus bafouées.

Quant au chef de file de l'opposition, un des concepteurs de cette "manière différente de faire la politique", il est totalement mis à l'écart depuis qu'il a eu "l'outrecuidance" de critiquer le président de la République. Certains disent que l'opposition dite radicale devrait changer de stratégie en ne fondant pas son action sur les manifestations sur la voie et les espaces publics.

Mais avec l'ostracisme dont le chef de file de l'opposition est l'objet, on constate que même en usant d'une stratégie "apaisée" ou en utilisant une méthode "douce" à la limite de la langue de bois, l'opposition "dialoguiste" n'obtient rien puisque le pouvoir ne lâche rien, ne cède rien.

Cette opposition s'était empressée de se réjouir à l'annonce de la mise en place d'un cadre de dialogue politique et social et la nomination du secrétaire permanent dudit cadre. Mais des semaines après, on peut se demander si elle est aussi enthousiaste qu'elle l'était au départ.

En définitive, quand cette opposition appelle à un changement de stratégie et condamne les manifestations, l'on est en droit de se demander si elle est vraiment de bonne foi puisque sa propre stratégie tarde à produire des résultats. Encourage-t-

elle l'immobilisme ? L'expérience montre d'ailleurs que très souvent, la plupart des partis politiques qui ont la dent dure envers les manifestations sont ceux qui ne peuvent pas mobiliser et dont les activités se limitent à la présence de leurs dirigeants dans les médias.

Sinon, aucun parti politique ne peut se priver de cette arme citoyenne que le constituant met à sa disposition. C'est pour cette raison que la constitution de 2020 a encore repris le droit de manifester.

Au lieu de critiquer les manifestations, il serait plus utile d'amener l'État à repenser plutôt sa gestion des manifestations à moins qu'on ne veuille faire le jeu du pouvoir en contribuant à la restriction et, bien plus grave, à la suppression de fait du droit de manifester.

Ce texte a été publié pour la première fois sur le [compte Facebook de l'auteur](#).

Maître Mohamed Traore est avocat, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Guinée

Le titre de l'article est un choix de notre rédaction
